

La Préfecture vous informe qu'elle a reçu 2 fois le flux dématérialisé de votre budget

Après avoir transmis votre budget via le portail de la DGFiP, la Préfecture vous signale qu'elle l'a reçu 2 fois : une fois dans Actes et une fois dans Actes budgétaires.

- ⇒ Il s'agit du fonctionnement normal et attendu de cette télétransmission :
 - Le flux dématérialisé est dans **Actes**, comme tout document transmis (délibérations, arrêtés...),
 - Et, parce qu'il s'agit du document qui dématérialise votre budget, il est également transmis dans Actes budgétaires, qui est l'application utilisée par la Préfecture pour effectuer les contrôles sur votre budget.

- ⇒ La DGCL prépare une communication qui va être adressée aux Préfectures précisant que cette « double transmission » est bien ce qui est attendu.

Il n'y a donc aucun dysfonctionnement dans la transmission de votre budget.